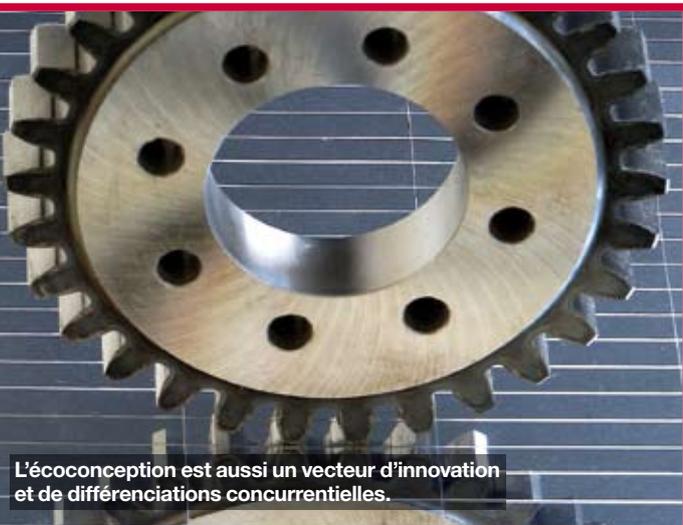




Cetim, Chr. Barret



L'écoconception est aussi un vecteur d'innovation et de différenciations concurrentielles.

→ **ÉCOCONCEPTION**

Preuves à l'appui !

Loin de constituer une contrainte, l'écoconception offre aux PMI mécaniciennes l'occasion de faire progresser leurs produits pour satisfaire leurs clients, s'ouvrir à d'autres marchés ou réduire leurs coûts de fonctionnement. Six entreprises témoignent !

Des exemples concrets le prouvent ! La prise en compte de l'environnement dans la conception et la production peut se faire de manière efficace, réaliste et pragmatique. Loin des approches expertes, coûteuses, et inadaptées à l'environnement industriel, des méthodes et des solutions ont été élaborées avec et pour les PME et les PMI. Tels sont les principaux enseignements de la journée technique « Écoconception des produits

de la mécanique » qui s'est tenue au Cetim à Senlis, le 17 novembre 2009.

Écoconcevoir est rentable

Côté méthode, la FIM, l'UNM et le Cetim ont joint leurs efforts pour proposer aux industriels de la mécanique une approche simple pour les aider dans leur démarche. Il s'agit de la méthode Maieco qui a donné lieu à la norme expérimentale XPE 01-005 « Produits de la Mécanique : Méthodologie

d'écoconception ».

L'enquête publique en vue de l'homologation de la norme va démarrer. Elle devrait s'achever mi 2010 et déboucher sur une norme PR NFE 01-008 d'ici la fin de l'année. L'application rigoureuse de cette méthode a permis à l'entreprise SIL de Lacanche de confirmer certaines orientations techniques comme les choix historiques de matériaux (fonte, acier, aluminium, laiton...) ; de caractériser les bonnes pratiques ; et de cerner les incertitudes et les difficultés. « L'écoconception a permis à notre entreprise de réduire ses taux de rebut de moitié », a expliqué Michel Pouget de la SIL. Grâce à Maieco, Julien N'Guyen de Meca Fonction a réduit de 30 % la masse de ses produits et de 70 % ses besoins en énergie. Comme l'explique Pascal Deloail de SKF, « la réduction de la matière première consommée va de 20 à 30 % selon les gammes ».

Un vecteur d'innovation

Les résultats ne s'arrêtent pas là ! En termes de marché, l'écoconception est aussi un vecteur d'innovation et de différenciations concurrentielles. Christian Savin d'Aereco a ainsi expliqué comment les émissions acoustiques de leurs produits ont été réduites de moitié et le nombre de fonctions accru, sans augmenter ni la masse ni le nombre de composants. Chez Bourgeois, fabricant de fours mixtes et domestiques, l'écoconception a conduit à un doublement de la durée de garan-

tie des produits. Elle a permis aussi de réaliser des économies sur la quantité de matière première (130 kg au lieu de 144), de réduire de 18 % la consommation d'eau à l'utilisation, de 35 % la consommation d'électricité, et d'abaisser sensiblement le niveau sonore (60 dB contre 70). Autant d'arguments commerciaux supplémentaires vis-à-vis des clients !

Cinq étapes

La bonne conduite d'un projet d'écoconception passe par cinq étapes : la détermination du profil environnemental, la sélection et la hiérarchisation des lignes directrices, les choix des indicateurs de performance environnementale, le suivi des indicateurs, le bilan et la capitalisation.

Le remanufacturing

Pour les produits « mécatroniques », une variante intéressante de l'écoconception est l'approche « remanufacturing » qui se propose, non pas de recycler les déchets des produits manufacturés en fin de vie, mais de réutiliser leurs composants. Selon les promoteurs de cette approche, comme SupMeca Toulon, « le remanufacturing permet de réduire la production des déchets et d'enrichir la conception du produit en introduisant de nouveaux paramètres techniques ». Il permet aussi d'optimiser la valeur des composants, de fidéliser les clients, de mieux contrôler le marché de l'occasion et de disposer d'une meilleure remontée des dysfonctionnements des produits. ■

→ Pour en savoir plus : Lionel Meleton

La directive EuP

Lors de la journée sur l'écoconception organisée le 17 novembre 2009 au Cetim, à Senlis, la FIM, par l'intermédiaire de Violaine Daubresse, a sensibilisé les industriels sur la directive « écoconception », dite EuP (Energy using Products), qui définit les principes, les conditions et les critères de fixation des exigences environnementales des appareils consommateurs d'énergie. La directive a été étendue en septembre 2009 aux produits liés à l'énergie. Son champ d'application

doit être à nouveau examiné en 2012, avec la possibilité que tout produit puisse être concerné à terme.

Aujourd'hui, les industriels souhaitent pouvoir anticiper et valoriser leurs démarches en s'appuyant sur des référentiels de conception (normes sectorielles) qui ouvrent la porte à une évaluation simple et homogène de leurs produits. La FIM, l'UNM et le Cetim vont poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Contactez le Cetim

tél. : 03 44 67 36 82
sqr@cetim.fr

